

## Règlement d'admission

(état au 01.09.2019)

### Article 1.

Les membres de la SWISS-FPA sont des professionnels actifs de la protection incendie, exerçant leur activité principalement en Suisse en qualité de :

- expert/experte en protection incendie
- spécialiste en protection incendie
- spécialiste en installations d'extinction
- spécialiste en installations de détection incendie
- spécialiste en protection contre la foudre
- chargé/chargée de sécurité en protection incendie
- applicateur/applicatrice de peintures intumescentes

### Article 2.

<sup>1</sup> Pour être admis, les candidats/candidates doivent être au bénéfice :

- a) d'une formation technique de base ;
- b) d'une formation certifiante complémentaire dans un domaine de la protection incendie, effectuée avec succès auprès d'un organisme de formation suisse ;
- c) justifier d'une expérience professionnelle d'au moins une année.

<sup>2</sup> Pour les personnes disposant d'une certification autre que celles attribuées par l'AEAI, le comité juge souverainement de l'équivalence des titres et de l'expérience ; il peut demander des renseignements complémentaires pour l'examen de la demande, comme par exemple la formation de base, le contenu de la formation complémentaire suivie ou des détails sur l'expérience.

<sup>3</sup> Les candidats ne remplissant que partiellement les exigences précitées déposent leur demande accompagnée de la recommandation de deux membres de l'Association ne provenant pas de la même entreprise ou institution.

### Article 3.

<sup>1</sup> Les demandes d'admission sont adressées au comité au moyen du formulaire ad hoc, et accompagnées des justificatifs requis.

<sup>2</sup> Le comité statue librement, sans recours possible, sur chaque demande. En cas de refus, il n'est pas tenu d'en indiquer les motifs.

<sup>3</sup> Les personnes en cours de formation peuvent être admises provisoirement, sous réserve de réussite. En cas d'échec définitif ou d'abandon de la formation, l'admission provisoire est révoquée.

\* \* \* \* \*